Toulouse, le 15 mai 2013

A l’attention de

Monsieur Jean-Michel JOLION  
Chef du Service de la Stratégie de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle  
Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP)  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Cher Monsieur

L’AFC (Association Francophone de Comptabilité) vous a fait part à plusieurs reprises de son inquiétude concernant la disparition éventuelle de la mention « Contrôle de gestion » des intitulés du diplôme national de master.

Dans votre réponse du 12 mai 2013, vous évoquez différentes raisons à l’origine de cette décision. Or, celles-ci nous paraissent en totale contradiction avec l’objectif recherché, à savoir accroître la lisibilité des masters pour les étudiants et les employeurs.

Un de vos arguments est que le maintien d’un intitulé « contrôle de gestion » ne donnerait qu’une apparence d’unité à des formations dont le contenu peut être très contrasté. Certes, le contrôle au sens large peut être enseigné dans des formations autres que le master « contrôle de gestion » : il peut s’agir dans ce cas de contrôle organisationnel, contrôle des risques financiers, contrôle des risques internationaux, contrôle interne, etc…. Cependant, les diplômes de master « contrôle de gestion » forment au métier de contrôleur de gestion qui nécessite des savoir-faire et des compétences spécifiques. Ce métier correspond à l’une des directions fonctionnelles de l’entreprise, au même titre que la direction financière, la direction des ressources humaines, la direction du marketing,… Il est à noter également, qu’avec le développement des réformes de modernisation des services publics, telles que la LOLF dans les administrations de l’Etat ou la Tarification à l’Activité à l’hôpital, par exemple, les organisations publiques se sont également dotées d’une fonction « contrôle de gestion » qui joue un rôle central dans la mise en œuvre des réformes en cours.

Le contrôle de gestion apparaît ainsi comme un métier à part entière dans les organisations publiques et privées, il se matérialise par des missions, des méthodes, des outils et dispositifs spécifiques : le calcul des coûts, les systèmes de prévision, de gestion et de contrôle budgétaires, les systèmes de mesure et de pilotage des performances par les tableaux de bord, les systèmes de reporting trimestriels. Leur apprentissage nécessite des programmes de formation aux contenus appropriés nécessitant un volume horaire conséquent. Ces dispositifs s’appuient sur des systèmes d’information tels que les systèmes d’informatique décisionnelle, ou encore des progiciels de gestion intégrés. Ils fondent tout à la fois l’unité d’une discipline académique et le cœur de compétences d’une profession. Les contrôleurs de gestion se reconnaissent dès lors comme appartenant à une profession à part entière, bien distincte de celle des comptables par exemple. L’Association des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG), même si elle réunit directeurs financiers et directeurs du contrôle de gestion, opère une distinction claire entre ces deux fonctions complémentaires et constitue, au niveau national et dans chacune des régions de France, un lieu où les contrôleurs de gestion se retrouvent pour échanger sur leur métier et leurs pratiques ([www.dfcg.com/desktopdefault.aspx?tabid=1](http://www.dfcg.com/desktopdefault.aspx?tabid=1)).

Supprimer l’intitulé « contrôle de gestion » pour le réduire à un parcours au sein d’une mention CCA ou Management, entraînerait une grande confusion auprès de nos étudiants et des entreprises qui les recrutent ou les accueillent en stage. Cela serait préjudiciable à notre système universitaire qui, tout au long des années, n’a eu de cesse que d’améliorer son offre de formation en vue d’apporter des réponses pertinentes et ciblées aux attentes des milieux professionnels, mais aussi à l’employabilité de nos étudiants, dont les diplômes, parce que trop « généralistes », perdraient en contenu et en lisibilité.

##### Dans votre réponse du 12 mai, vous évoquez par ailleurs la dénomination « Comptabilité-Contrôle-Audit » qui confère des équivalences pour le diplôme d’expertise et qui est très prisée des professionnels. Les masters CCA forment essentiellement aux métiers d’experts comptables, auditeurs et commissaires aux comptes. Là encore, il s’agit de métiers bien ciblés qui obéissent à leurs propres finalités dans le monde économique. Leurs cursus de formation y sont fortement encadrés par la profession : l’ordre des experts comptables, la compagnie nationale des commissaires aux comptes, par exemple, jouent un rôle central dans l’organisation de la formation. Ainsi, les masters CCA donnent lieu à certaines dispenses dans le cadre des épreuves du DSCG. Or, en regroupant sous la même dénomination CCA les formations à l’expertise et au contrôle de gestion, on risque de brouiller la lisibilité auprès des professionnels de telle sorte que ne soient plus accordées de telles équivalences pour l’expertise comptable.

##### Notons par ailleurs, que si contrôle de gestion et comptabilité se différencient sur le plan des métiers et des instruments qu’ils mobilisent, comme des professions et des institutions qui les structurent, en tant que disciplines académiques au sein des sciences comptables, ils s’inscrivent dans des paradigmes et des cadres conceptuels différents, ce qui n’est pas neutre vis-à-vis des fondamentaux sur lesquels doivent s’appuyer les enseignements dans ces formations. Les diplômes de master se doivent d’être adossés à la recherche. Or, la comptabilité financière – *financial accounting* – et le contrôle de gestion ou comptabilité managériale – *management accounting* – ne s’inscrivent pas dans les mêmes épistémologies, ne mobilisent pas les mêmes cadres théoriques … et, en conséquence, les mêmes chercheurs !

Ainsi, pour toutes ces raisons, la disparition éventuelle de l’intitulé « Contrôle de Gestion » ne peut être que dommageable à l’offre de formation dans ce domaine et à la visibilité qu’elle représente auprès des professionnels et des étudiants. Forte de son expertise, l’AFC, qui fédère les enseignants-chercheurs en comptabilité, audit et contrôle de gestion, souhaite être associée à la concertation au sujet des nomenclatures et du futur cadre national des formations. Nous restons donc à votre disposition pour contribuer à ce débat.

Très cordialement

**Isabelle Martinez**

Université Toulouse Paul Sabatier

Professeur des Universités

Vice-présidente de l’AFC

**Gérald Naro**

Université Montpellier 1

Professeur des Universités

Directeur du master Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques

Membre du CA de l’AFC